

Mesures pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Ville de Chaux-de-Fonds

Ces revendications ont été élaborées dans le cadre de la Grève des Femmes* du 14 juin 2019 et adoptées en Assemblée générale. Cette journée de mobilisation a attiré notre attention sur la situation des employé-e-s en Ville de La Chaux-de-Fonds et nous avons constaté que des inégalités persistent.

Pour que cessent les discriminations sexistes, tant dans la sphère privée que dans la sphère publique et professionnelle, nous estimons que les collectivités publiques doivent être exemplaires et avant-gardistes.

Nos revendications

Temps de travail

- Permettre aux femmes d'accéder à des postes à temps complet et aux hommes d'accéder à des postes à temps partiels. Le revenu des femmes ne doit pas être considéré comme un revenu accessoire.

En parallèle, les hommes, quant à eux, doivent avoir la possibilité de travailler à temps partiel pour participer équitablement aux tâches domestiques. Or, à ce jour, dans certains services composés majoritairement d'hommes, c'est le cas du SIS, les employés n'ont d'autre choix que de travailler à temps plein.

- Nous demandons également que le règlement communal intègre une disposition permettant de réduire de manière temporaire le taux d'activité en raison de tâches éducatives. Il est nécessaire que le règlement prévoie en même temps la garantie d'un retour au taux précédent dans une période à déterminer.

Congés sans perte de gain

- Nous demandons que les congés payés accordés pour la prise en charge de membres de la famille soient augmentés à 3 jours par cas, comme cela se fait dans la plupart des collectivités publiques et surtout comme l'impose la Loi sur le travail. Nous savons que les femmes s'occupent encore largement de la prise en charge des enfants et parents malades : avec seulement 3 jours par an, elles perdent des heures et du salaire alors que les parents ont une obligation légale de veiller sur leurs enfants, en particulier lorsqu'ils sont malades.

Congé paternité

- La naissance d'un enfant n'est pas qu'une affaire de femme. Nous proposons un congé paternité d'au moins 20 jours, à l'instar de l'Etat et de la Ville de Neuchâtel.

Habits de travail

- Veiller à ce que dans chaque service, il y ait des habits de travail adaptés aux femmes. Une enquête devrait être menée dans le cadre des mesures de santé au travail pour évaluer les besoins particuliers des femmes.

Rente Pont

- Les statistiques démontrent que les rentes de retraite des femmes sont inférieures en moyenne de 37 % à celles des hommes. L'écart le plus important se situe au niveau du 2e pilier. Cependant, des écarts sont aussi constatés dans le régime AVS et ce malgré le splitting. Nous avons demandé, dans le cadre de nos rencontres avec la délégation du Conseil communal, que les rentes Pont servies depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement soient analysées sous l'angle de l'égalité. Pour des raisons de confidentialité, nous n'avons pas eu accès à ces données. Nous signalons qu'il serait particulièrement choquant que la Ville de Chaux-de-Fonds verse des rentes Pont selon un critère – la future rente AVS – qui perpétue des inégalités de revenu entre les femmes et les hommes. Nous demandons que le Conseil communal fixe un montant de rente-pont unique, variable en fonction des années de service.